

Déclaration CGT faisant suite au CCE du 15 novembre 2016 portant sur le projet d'application en 2017 d'un DAEC de PCA s'appuyant sur les mesures de l'accord portant sur le Nouvel Elan pour la Croissance du 8 juillet 2016 et ses conséquences sur l'emploi

Concernant les motifs généraux et économiques du DAEC, même si vous utilisez des tournures de phrases différentes, le plan qui nous est présenté aujourd'hui est pour la CGT de nouveau un plan de suppressions d'emplois.

Au chapitre des suppressions d'emplois, le document présenté nationalement fait état de 983 congés séniors, 1025 mobilité externe, 125 congés longues durée soit un total de 2133.

Pour Sochaux, ce sont 140 départs dans les mesures externes minimum envisagées, pour les métiers sensibles et à l'équilibre et les salariés en situation d'inadéquation et 140 départs minimum estimés dans le congé sénior sur la base d'un taux d'adhésion moyen à hauteur de 60%.

Au chapitre des embauches, le document national fait état de 2000 recrutements sous contrat précaires en alternance, sur ce point la Direction n'a pris aucun engagement sérieux et demande aux syndicats et au CE de lui signer un chèque en blanc. Le document fait aussi état de 1000 embauches en CDI sur des métiers en tension dont vous ne nous avez toujours pas donné le détail pour Sochaux.

Le plan présenté est donc à la fois un plan de suppressions d'emploi et un plan de précarisation du travail. Ce plan risque d'avoir des conséquences importantes sur l'avenir des sites de PSA. Il risque de se traduire par un nouvel alourdissement des charges de travail de ceux qui restent, qui doivent faire face à toujours plus, avec toujours moins, au nom de la réduction des délais des heures par véhicules et des coûts de production. Faute d'anticipation, faute d'embauches en CDI, il pose le problème des transferts de compétences.

Ce plan officialise la mobilité forcée découlant nous le rappelons de l'ANI en 2013, de la loi du 14 juin 2013, du NCS en 2014 reconduit par le NEC le 8 juillet dernier. Les suppressions d'emploi énoncées dans ce plan, nous sont présentées comme inéluctables et nous devrions nous réjouir que ces dispositions permettent de garder l'entreprise au meilleur niveau financier, et repose sur des dispositifs volontaires.

La CGT considère au contraire qu'il n'y a aucune fatalité aux suppressions d'emplois sur nos sites. C'est le résultat d'une politique qui choisit de vendre, de transférer de

sous-traiter ses activités avec pour conséquences de nombreuses pertes d'emploi. Nous rappelons que 17000 emplois CDI ont été supprimés en moins de 4 ans.

La direction prétend que ces décisions s'imposent à elle. La CGT considère, au contraire, qu'elles découlent des choix de Carlos TAVARES par le biais du "back in the race" en 2014 et du "Push to Pass" présenté en avril dernier. De l'argent, l'entreprise sait en trouver pour ouvrir des usines à l'étranger et pour la rémunération des dirigeants du Groupe.

Concernant les mesures d'accompagnement des salariés volontaires aux dispositions prévues dans le cadre du DAEC, notamment les départs dans le cadre du congé sénior, la CGT rappelle qu'elle était et est favorable à ce dispositif qui permet aux salariés âgés de pouvoir partir en pré-retraite. Nous émettons cependant des réserves car le nombre d'embauches ne correspond pas aux nombres de départ en pré-retraites, sur l'ouverture de ce dispositif restreint à une catégorie de salariés, et sur la durée du congé sénior réduit à 3 ans pour les sites de Poissy et Saint-Ouen avec une baisse de l'indemnisation qui passe de 75% à 70%.

La CGT revendique le maintien du congé sénior à 5 ans pour tous les sites, l'embauche en CDI des intérimaires pour chaque départ en pré-retraite aussi la CGT considère que ce dispositif devrait être ouvert à tous les salariés âgés qui souhaite partir dans ce plan.

C'est donc pourquoi la CGT émettra un avis défavorable aussi sur le projet de modification du DAEC pour 2016 et ses modalités applications, et sur les mesures d'accompagnement volontaire de départ suite à l'intégration des établissements de Douvrin et d'Hordain au sein de PCA.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT, faute d'engagement de la direction sur les embauches en CDI, dénonce le nouveau plan de suppression d'emplois et les conséquences décrites ci-dessus et donnera un avis défavorable sur ce plan applicable en 2017 et ne se prononcera donc pas sur les mesures financières et le congé de reclassement de ce plan.

A Sochaux,

Le 17 novembre 2016